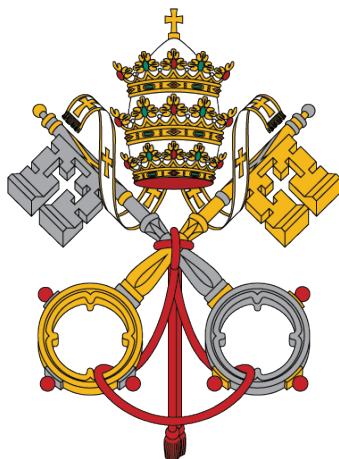


Concile Vatican II

DEI VERBUM

Constitution dogmatique « de Divina
Revelatione » sur la révélation divine



*Paul, évêque,
Serviteur des Serviteurs de Dieu,
avec les Pères du Saint Concile,
pour que le souvenir s'en maintienne à jamais.*

AVANT-PROPOS

1.

Quand il écoute religieusement et proclame hardiment la parole de Dieu, le saint Concile obéit aux paroles de saint Jean : « Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez vous aussi en communion avec nous, et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ » (I Jn. 1, 2-3). C'est pourquoi, marchant sur les pas du Concile de Trente et du premier Concile du Vatican, il se propose de présenter la doctrine authentique sur la révélation divine et sa transmission, pour que grâce à cette proclamation du salut, le monde entier croie en écoutant, espère en croyant, aime en espérant¹.

LA RÉVÉLATION ELLE-MÊME

2. *Nature et objet de la révélation*

Il a plu à Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, de se révéler lui-même et de faire connaître le mystère de sa volonté² : par le Christ, Verbe fait chair, les hommes ont, dans le Saint-Esprit, accès

¹ Cf. S. Augustin. L'enseignement religieux des simples, c. IV, 8 : P.L. 40, 316.

² Cf. Eph. 1, 9.

auprès du Père, et deviennent participants de la nature divine.³

Ainsi par cette révélation, provenant de l'immensité de sa charité, Dieu, qui est invisible,⁴ s'adresse aux hommes comme à des amis,⁵ et converse avec eux⁶ pour les inviter à entrer en communion avec lui et les recevoir en cette communion. Cette économie de la révélation se fait par des actions et des paroles si étroitement liées entre elles, que les œuvres accomplies par Dieu dans l'histoire du salut rendent évidentes et corroborent la doctrine et l'ensemble des choses signifiées par les paroles, et que les paroles proclament les œuvres et font découvrir le mystère qui s'y trouve contenu. Mais la vérité profonde aussi bien sur Dieu que sur le salut de l'homme, c'est par cette révélation qu'elle resplendit à nos yeux dans le Christ, qui est à la fois le médiateur et la plénitude de la révélation toute entière.⁷

3. La préparation de la révélation évangélique

Dieu, qui par son Verbe crée⁸ et conserve toutes choses, présente aux hommes dans le monde créé un témoignage durable de lui-même

³ Cf. Eph. 2, 18; 2 Pi 1, 4.

⁴ Cf. Col. 1k, 15; 1 Tim. 1, 17.

⁵ Cf. Ex. 33, 11; Jn. 15, 14-15.

⁶ Cf. Bar. 3, 38.

⁷ Cf. Mt. 11, 27; Jn 1, 14 et 17; 14, 6; 17, 1-3; 2 Cor. 3, 16 et 4, 6; Eph. 1, 3-14.

⁸ Cf. Jn 1, 3.

(cf. Rom. 1, 19-20) ; voulant ouvrir le chemin du salut éternel, il s'est en outre manifesté dès l'origine à nos premiers parents. Après leur chute, il leur promit une rédemption, leur rendit courage en leur faisant espérer le salut ;⁹ sans arrêt, il montra sa sollicitude pour le genre humain, afin de donner la vie éternelle à tous ceux qui par la constance dans le bien cherchent le salut.¹⁰ A l'époque qu'il avait marquée, il appela Abraham pour faire de lui un grand peuple¹¹ ; après les Patriarches, c'est par Moïse et les Prophètes qu'il fit l'éducation de ce peuple, pour qu'on le reconnût, lui, comme le seul Dieu vivant et vrai, comme le Père prévoyant et le juge juste, et pour qu'on attendît le Sauveur promis ; c'est ainsi qu'à travers les siècles il prépara la route à l'Évangile.

4. Le Christ achève la révélation

Mais après avoir à maintes reprises, et sous diverses formes, parlé jadis par les Prophètes, Dieu, « en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par son Fils » (Héb. 1, 1-2). Il a en effet envoyé son Fils, c'est-à-dire le Verbe éternel qui éclaire tous les hommes, 'pour habiter parmi les hommes et leur faire connaître les secrets de Dieu¹². Jésus-Christ donc, le Verbe fait chair,

⁹ Cf. Gen. 3, 15.

¹⁰ Cf. Rom. 2, 6-7.

¹¹ Cf. Gen. 12, 2-3.

¹² Cf. Jo. 1, 1-18.

envoyé « comme homme aux hommes »¹³, « parle les paroles de Dieu »¹⁴ et achève l'œuvre du salut que le Père lui a donné à faire¹⁵. C'est pourquoi Jésus-Christ -. qui le voit, voit aussi le Père¹⁶- par toute sa présence, par tout ce qu'il montre de lui-même, par, ses paroles, par ses œuvres, par ses signes, par s@ miracles, mais surtout par sa mort et sa glorieux résurrection d'entre les morts, enfin par l'envoi qu'il fait de l'Esprit de vérité, donne à 'la révélation son dernier achèvement et la confirme par' k témoignage divin : Jésus-Christ, c'est Dieu avec nous, pour que nous soyons délivrés des ténèbres du péché et de la mort, et que nous soyons ressuscités pour la vie éternelle.

L'économie chrétienne, du fait qu'elle est l'alliance nouvelle et définitive, ne passera donc jamais ; il n'y a plus à attendre de nouvelle révélation officielle avant l'apparition dans la gloire, de Notre Seigneur Jésus-Christ¹⁷.

5. On doit croire à la révélation

A Dieu qui révèle, il faut apporter « l'obéissance de la foi » (Rom. 16, 26 ; cool. Rom. 1, 5 ; 2 Cor. 10, 5-6), par laquelle l'homme s'en remet tout entier librement a Dieu en apportant « au Dieu révéléur la soumission

¹³ Epître à Diognète, c. VII, 4; Funk, Patres apostolici, I, p. 403.

¹⁴ Cf. Jo. 3, 34.

¹⁵ Cf. Jo. 5, 36; 17, 4.

¹⁶ Cf. Jo. 14, 9.

¹⁷ Cf. 1 Tim. 6, 14 et Tit. 2, 13.

complète de son intelligence et de sa volonté »¹⁸, et en donnant de toute sa volonté son assentiment à la révélation qu'Il a faite. Pour apporter cette foi, l'homme a besoin de la grâce de Dieu qui fit les premières avances et qui l'aide, et du secours l'intérieur de l'Esprit-Saint pour toucher son cœur et le tourner vers Dieu, pour ouvrir les yeux de son âme, et donner « à tous la joie profonde de consentir et de croire à la vérité »¹⁹. Mais pour que l'on pénètre toujours plus avant dans la connaissance de la Révélation, le même Esprit-Saint ne cesse par ses dons de rendre la foi plus parfaite.

6. Les vérités révélées

Par la révélation divine, Dieu a voulu se manifester lui-même et communiquer les décrets éternels de sa volonté sur le salut des hommes, « afin de les faire participer aux biens divins, qui dépassent absolument ce que l'esprit humain peut en comprendre »²⁰.

Le saint Concile proclame que « Dieu, principe et fin de tout, peut être connu de façon certaine à partir des choses créées, par la lumière naturelle de la raison humaine »²¹ ; c'est à sa

¹⁸ Conc. du vat. I, const. dogm. sur la foi cath. ch. 3, La foi, Denz. 1789 (3008).

¹⁹ 2e Conc. d'orange, can. 7, Denz. 180 (377); Conc. Vat. I, loc. cit. Denz. 1791 (3010).

²⁰ Conc. Vat. I, Const. dogm. sur la foi Cath., ch. 2, La révélation, Denz. 1786 (3005).

²¹ cf. Rom. 1, 20.

révélation, enseigne le Concile, qu'on doit « que ce qui, dans les choses divines, n'est pas par lui-même inaccessible à la raison humaine, puisse aussi, dans l'état présent du genre humain, être connu par tous facilement, avec une certitude inébranlable, sans aucun mélange d'erreur »²².

LA TRANSMISSION DE LA RÉVÉLATION DIVINE

7. Les Apôtres et leurs successeurs, hérauts de l'Évangile

Ce que Dieu avait révélé pour le salut de toutes les nations, il a décidé dans sa très grande bonté de le maintenir à jamais intact et de le transmettre à toutes les générations. Aussi le Christ Seigneur, en qui toute la révélation du Dieu suprême reçoit son achèvement²³, ayant accompli lui-même et proclamé de sa propre bouche l'Évangile promis auparavant par les Prophètes, ordonna à ses Apôtres de le prêcher à tous²⁴ comme la source de toute vérité salutaire et de toute discipline morale, en leur communiquant les dons divins.

L'ordre du Christ a été fidèlement exécuté par les Apôtres qui, dans leur prédication orale, leurs exemples, dans ce qu'ils ont établi, ont transmis soit ce qu'ils avaient reçu de la bouche

²² Conc. Vat. I, Const. dogm. sur la foi Cath., Ch. 2, La révélation, Denz. 1785-1786 (3004-3005).

²³ 2 cor. 1, 20; 2 Cor 3, 16 à 4, 6.

²⁴ Cf. Mt. 28, 19-20 et Mc. 16, 15; Conc. de Trente, Sess. IV, décret Les Ecritures canoniques, Denz. 783 (1501).

du Christ, de leurs relations intimes avec lui, de ses œuvres, soit ce qu'ils avaient appris sous la suggestion du Saint-Esprit ; cet ordre a été fidèlement exécuté par ces Apôtres et ces hommes apostoliques qui, sous l'inspiration du même Esprit-Saint, ont consigné par écrit le message du salut²⁵

Pour que l'Évangile fût gardé à jamais intact et vivant dans l'Église, les Apôtres ont laissé comme successeurs les évêques, auxquels « ils ont transmis leur propre charge d'enseignement ». ²⁶ Cette Tradition sainte et la Sainte Écriture des deux Testaments sont donc comme le miroir dans lequel l'Église, pendant son pèlerinage sur terre, contemple Dieu, de qui elle reçoit tout, jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son terme : Le voir face à face tel qu'Il est²⁷.

8. La Tradition sacrée

Aussi la prédication apostolique, rapportée d'une façon spéciale dans les livres inspirés, devait-elle être conservée par une succession continue jusqu'à la fin des temps. C'est pourquoi les Apôtre, en transmettant ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, avertissent les fidèles de garder les traditions qu'ils ont apprises soit par leurs

²⁵ Cf. Conc. de Trente, loc. cit.; Conc. Vatic. I, Sess. III, Const. dogm. sur la foi cath., ch. 2, La révélation, Denz. 1787 (3006).

²⁶ S. Irénée, Contre les hérésies, III, 3, 1, P.G. 7, 848; Harvey, II, p. 9.

²⁷ Cf. 1 Jo. 3, 2.

paroles soit par leurs lettres²⁸, et de combattre pour la foi²⁹ qui leur a été transmise une fois pour toutes³⁰. Ce qui a été transmis par les Apôtres embrasse tout ce qui contribue à diriger saintement la vie du Peuple de Dieu et à accroître sa foi ; ainsi l'Église, dans sa doctrine, sa vie et son culte, perpétue et transmet à toutes les générations tout ce qu'elle est elle-même, tout ce qu'elle croit.

Cette Tradition qui vient des Apôtres se développe dans l'Église sous l'assistance du Saint-Esprit³¹ : grandit en effet la perception des choses et des paroles transmises, par la contemplation et l'étude qu'en font les croyants qui les gardent dans leur cœur³², par la pénétration profonde des réalités spirituelles qu'ils expérimentent, par la proclamation qu'en font ceux qui avec la succession épiscopale ont reçu un charisme assuré de la vérité. L'Église, à mesure que se déroulent les siècles, tend toujours à la plénitude de la vérité divine, jusqu'à ce que les paroles de Dieu reçoivent en elle leur consommation.

Les propos des Saints Pères attestent la présence vivifiante de cette Tradition, dont les

²⁸ Cf. 2 Thess. 2, 15.

²⁹ Cf. Jud. 3.

³⁰ Cf. Conc. de Nicée II, Denz. 303 (602); Conc. de Constantinople IV, Sess. X: can. 1, Denz. 336 (650-652).

³¹ Cf. Conc. Vatic. I, Const. dogm. sur la foi cath., ch. 4, la foi et la raison Denz. (800 (3020)).

³² Cf. Luc. 2, 19 et 51.

richesses se déversent dans la pratique et la vie de l'Église croyante et priante. C'est par la même Tradition que le canon des Saints Livres se fait connaître dans sa totalité à l'Église ; c'est en elle que les Saintes Lettres elles-mêmes sont comprises de façon plus pénétrante et sont rendues indéfiniment actives ; c'est ainsi que Dieu, qui a parlé jadis, s'entretient sans arrêt avec l'Épouse de son Fils bien-aimé, et que l'Esprit-Saint, par qui la voix vivante de l'Évangile retentit dans l'Église et par l'Église dans le monde, introduit les croyants dans tout ce qui est vérité, et fait résider chez eux en abondance la parole du Christ³³.

9. Rapports mutuels de la Tradition sacrée et de l'Écriture Sainte

La Tradition sacrée et la Sainte Écriture possèdent donc d'étroites liaisons et communications entre elles. Toutes deux, en effet, découlant de la même source divine, se réunissent, peut-on dire, en un seul courant, et tendent à la même fin. Car la Sainte Écriture, c'est la parole de Dieu en tant qu'elle est consignée par écrit sous l'inspiration de l'Esprit divin ; quant à la Tradition Sacrée, elle transmet dans son intégrité aux successeurs des Apôtres la parole de Dieu confiée aux Apôtres par le Christ Seigneur et le Saint-Esprit, pour que, sous la lumière resplendissante de l'Esprit de vérité, ces

³³ Cf. Col. 3. 16.

successeurs la gardent fidèlement, l'expliquent et la répandent par la proclamation qu'ils en font ; il en résulte que ce n'est pas par la Sainte Écriture toute seule que l'Église puise la certitude qu'elle a sur tout ce qui est révélé. C'est pourquoi l'Écriture et la Tradition doivent être reçues et vénérées l'une et l'autre avec un égal sentiment de piété, avec un égal respect³⁴.

10. Rapport de l'une et de l'autre avec l'église tout entière et le Magistère

La Tradition sacrée et la Sainte Écriture constituent l'unique dépôt sacré de la parole de Dieu qui ait été confié à L'Église ; en y étant attaché, le peuple saint tout entier, uni à ses Pasteurs, persévère à jamais dans la doctrine des Apôtres, la communion fraternelle, la fraction du pain et la prière³⁵, de sorte que pour garder, pratiquer, professer la foi transmise, il se fait un accord remarquable des Évêques et des fidèles³⁶.

Mais la charge d'interpréter authentiquement la parole de Dieu écrite ou transmise³⁷ a été confiée au seul Magistère vivant de l'Église³⁸ dont

³⁴ Cf. Cons. de Trente. décret Les Ecritures canoniques, Denz. 783 (1501).

³⁵ Cf. Act. 2, 42 grec.

³⁶ Cf. Pie XII, Const. Apost. Munificentissimus Deus, 1er nov. 1950. AAS 42 (1950), 756, rapportant les paroles de saint Cyprien, lettre 66, 8 : CSEL 3, 2, 733 : « L'Église, c'est le peuple uni à son évêque et le troupeau s'attachant à son pasteur. »

³⁷ Cf. Conc. Vatican I, Const. dogm, sur la foi cath., ch. 3, La foi, Denz. 1792 (3011).

³⁸ Cf. Pie XII, Encycl. Humani generis, 12 août 1950 : AAS 42 (1950), 568-569; Denz. 2314 (3886).

l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Ce Magistère n'est pas au-dessus de la parole de Dieu ; il la sert, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque, en vertu de l'ordre divin et de l'assistance du Saint-Esprit, il écoute pieusement la parole, la garde religieusement, l'explique fidèlement, et puise dans cet unique dépôt de la foi tout ce qu'il nous propose à croire comme étant divinement révélé.

Il est donc évident que la Tradition sacrée, la Sainte Écriture et le Magistère de L'Église sont entre eux, selon le très sage dessein de Dieu, tellement liés et associés, qu'aucun d'eux n'a de consistance sans les autres, et que tous contribuent en même temps de façon efficace au salut des âmes, chacun à sa manière, sous l'action du seul Saint-Esprit.

L'INSPIRATION DIVINE DE LA SAINTE ÉCRITURE ET SON INTERPRÉTATION

11. Inspiration, inerrance de la Sainte Écriture

Ce qui a été divinement révélé, et qui est contenu et exposé dans la Sainte Écriture, a été consigné sous l'inspiration du Saint-Esprit.

Les livres entiers tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, avec toutes leurs parties, la Sainte Mère Église les tient, en vertu de la foi reçue des Apôtres, pour saints et canoniques, parce que, composés sous l'inspiration du Saint-

Esprit³⁹, ils ont Dieu pour auteur, et ont été transmis comme tels à l'Église elle-même⁴⁰. Pour la rédaction des Livres saints, Dieu a choisi des hommes ; il les a employés en leur laissant l'usage de leurs facultés et de toutes leurs ressources⁴¹, pour que, lui-même agissant en eux et par eux⁴², ils transmettent par écrit, en auteurs véritables, tout ce qu'il voulait, et cela seulement⁴³.

Puis donc qu'on doit maintenir comme affirmé par le Saint-Esprit tout ce qu'affirment les auteurs inspiré ou hagiographes, il s'ensuit qu'on doit confesser que les livres de l'Écriture enseignent nettement, fidèlement et sans erreur, la vérité telle que Dieu, en vue de notre salut, a voulu qu'elle fût consignée dans les Saintes Lettres⁴⁴. C'est pourquoi « toute Écriture est

³⁹ Cf. Jn. 20, 31; 2 Tim. 3, 16; 2 Pet. 1, 19-21; 3, 15-16.

⁴⁰ Cf. Conc. Vatic. I, Const. dogm. sur la foi cath., ch. 2, La révélation: Denz. 1787 (3006); Comm. bibl. décret du 18 juin 1915: Denz. 2180 (3629); Enchir. bibl. 420; Supr. Congr. du Saint Office: Lettre du 22 décembre 1923: E. B. 499.

⁴¹ Cf. Pie XII, encycl. *Divino afflante Spiritu*, 30 sept. 1943: AAS 35 (1943), 314; E. B., 556.

⁴² Dans l'homme et par l'homme: cf. Hébr. 1, 1, et 4, 7 (dans): 2 Sam. 23, 2; Mt. 1, 22 et passim (par) ; Conc. Vatic. I, schéma de la doct. cath., note 9, Collect. Lac. VII, 522.

⁴³ Léon XIII, Encycl. *Providentissimus Deus*, 18 nov. 1893, Denz. 1952 (3293); E. B., 125.

⁴⁴ Cf. Saint Augustin, comment. litt. de la Genèse, 2, 9, 20: P.L. 34, 270-271; CSEL 28, 1, 46-47 et Lettre 82, 3: P.L. 33, 277; CSEL 34, 2, 354; - S. Thomas, *La Vérité*, q. 12, art. 2, C. - Conc. de Trente, Sess. IV, Les Écritures canoniques: Denz. 783 (1501). - Léon XIII, Encycl. *Providentissimus*, E. B., 121, 124, 126-127. - Pie XII, Encycl. *Divino afflante Spiritu*: E.B. 539.

inspirée de Dieu et utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice : l'homme de Dieu peut ainsi se trouver accompli, équipé pour toute bonne œuvre » (2 Tim. 3, 16-17 grec).

12. Comment il faut interpréter la Sainte Écriture

Puisque Dieu parle dans la Sainte-Écriture par des intermédiaires humains, à la façon des hommes⁴⁵, l'interprète de la Sainte Écriture, pour saisir clairement quels échanges Dieu lui-même a voulu avoir avec nous, doit rechercher ce que les hagiographes ont eu réellement l'intention de nous faire comprendre, ce qu'il a plu à Dieu de nous faire connaître par leur parole.

Pour découvrir l'intention des hagiographes, il faut entre autres choses être attentif aussi « aux genres littéraires ». En effet la vérité est proposée et exprimée de manière différente dans les textes qui sont historiques à des titres divers, dans les textes prophétiques, les textes poétiques, ou les autres sortes de langage. Il faut donc que l'interprète recherche le sens qu'en des circonstances déterminées, l'hagiographe, étant donné les conditions de son époque et de sa culture, a voulu exprimer et a de fait exprimé à l'aide des genres littéraires employés à cette époque⁴⁶. Pour comprendre correctement ce que l'auteur sacré a voulu affirmer par écrit, il faut

⁴⁵ S. Augustin, la Cité de Dieu, XVII, 6, 2: P.L. 41, 537; CSEL, XL, 2, 228.

⁴⁶ S. Augustin, La doctrine chrétienne, III, 18, 26: P.L. 34, 75-76; CSEL 80, 95.

soigneusement prendre garde à ces façons de sentir, de dire ou de raconter, qui étaient habituelles dans le milieu et à l'époque de l'hagiographe, et à celles qui étaient habituellement en usage çà et là à cette époque, dans les relations entre les hommes⁴⁷.

Mais comme l'Écriture Sainte doit être lue et interprétée avec le même esprit qui l'a fait écrire⁴⁸, pour découvrir correctement le sens des textes sacrés, il ne faut pas donner une moindre attention au contenu et à l'unité de l'Écriture tout entière, compte tenu de la Tradition vivante de l'Église tout entière, et de l'analogie de la foi.

Il appartient aux exégètes de travailler selon ces règles pour comprendre et expliquer plus profondément le sens de l'Écriture, pour que, par une étude qui l'aurait pour ainsi dire préparé à l'avance, le jugement de l'Église puisse mûrir. Car tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Écriture est soumis en dernier lieu au jugement de l'Église, qui s'acquitte de l'ordre et du ministère divin de garder et d'interpréter la parole de Dieu⁴⁹.

13. La condescendance de Dieu

Dans la Sainte Écriture, se manifeste donc, la vérité et la sainteté de Dieu demeurant toujours intactes, l'admirable « condescendance » de la

⁴⁷ Pie XII, loc. cit.: Denz. 2294 (3829-3830); E. B. 557-562.

⁴⁸ Cf. Benoît XV, Encycl. Spiritus Paraclitus, 15 sept. 1920, E. B., 469; S. Jérôme, Sur l'épître aux Galates, 5, 19-21, P.L. 26, 417 A.

⁴⁹ Cf. Conc. Vatican I, Const. dogm. sur la foi cath., ch. 2, la révélation: Denz. 1788 (3007).

Sagesse éternelle, « pour que nous apprenions l'inexprimable bonté de Dieu. et quelle immense adaptation de langage il a employée, prenant un soin très attentif de notre nature »⁵⁰. Les paroles de Dieu, en effet, exprimées en des langues humaines, se sont faites semblables au langage humain, tout comme autrefois le Verbe du Père éternel, ayant pris la chair de la faiblesse humaine, s'est fait semblable aux hommes.

L'ANCIEN TESTAMENT

14. L'histoire du salut consignée dans les livres de l'Ancien Testament

Le Dieu très aimant, envisageant et préparant avec soin le salut du genre humain tout entier, s'est choisi, selon un plan tout particulier, un peuple auquel il confierait ses promesses. Ayant en effet conclu une alliance avec Abraham⁵¹, puis par l'intermédiaire de Moïse avec le peuple d'Israël⁵², il s'est révélé de telle manière par des paroles et par des actions comme le Dieu unique, vrai et vivant, au peuple qu'il s'était acquis, qu'Israël connût par expérience quels étaient les cheminements de Dieu avec les hommes, et que, Dieu lui même parlant par la bouche des Prophètes, il les comprenait de jour en jour plus

⁵⁰ S. Jean Chrysostome, Sur la Genèse 3, 8, (hom. 17, 1): P.G. 53, 134. Le terme grec employé, traduit ici par « adaptation », est *synkatabasis*.

⁵¹ Cf. Gen. 15, 18.

⁵² Cf. Ex. 24, 8.

profondément et plus clairement, et les faisait connaître plus largement parmi les nations⁵³. L'économie du salut annoncée, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît comme vraie parole de Dieu dans les livres de l'Ancien Testament ; aussi ces livres divinement inspirés gardent-ils une valeur perpétuelle : « en effet tout ce qui a été écrit, le fut pour notre instruction, afin que la constance et la consolation que donnent les Écritures nous procurent l'espérance » (Rom. 15, 4).

15. Importance de l'Ancien Testament pour les chrétiens

L'économie de l'Ancien Testament était organisée par-dessus tout pour préparer la venue du Christ Rédempteur de tous et du Règne messianique, pour l'annoncer prophétiquement⁵⁴ et la présager par diverses figures⁵⁵. Les livres de l'Ancien Testament présentent à tous, selon la situation du genre humain avant le salut apporté par le Christ, une connaissance de Dieu et de l'homme et des méthodes dont Dieu, qui est juste et miséricordieux, agit avec les hommes. Ces livres, bien qu'ils contiennent des choses imparfaites et provisoires, montrent pourtant la vraie pédagogie divine⁵⁶. Aussi ces mêmes livres, qui expriment un sens vivant de Dieu, dans

⁵³ Cf. Ps. 21, 28-29; 95, 1-3; Is. 2, 1-4; Jér. 3, 17.

⁵⁴ Cf. Luc. 24, 44; Jo. 5, 39; 1 Pet. 1, 10.

⁵⁵ Cf. 1 Cor. 10, 11.

lesquels sont dissimulés des enseignements élevés sur Dieu, une sagesse profitable sur la vie des hommes et de magnifiques trésors de prières, dans lesquels enfin est caché le mystère de notre salut, doivent être reçus avec piété par les chrétiens.

16. L'unité des deux Testaments

Dieu donc, inspirateur et auteur des livres des deux Testaments, s'y est pris si sagement que le Nouveau Testament était caché dans l'Ancien, et que l'Ancien devenait clair dans le Nouveau⁵⁷. Car bien que le Christ ait établi une nouvelle alliance en son sang⁵⁸, cependant les livres entiers de l'Ancien Testament utilisés dans la prédication évangélique⁵⁹ acquièrent et présentent dans le Nouveau Testament leur signification complète⁶⁰, et réciproquement l'éclairent et l'expliquent.

LE NOUVEAU TESTAMENT

17. L'excellence du Nouveau Testament

La parole de Dieu qui est force de Dieu pour le salut de tout croyant⁶¹, est présentée et montre

⁵⁶ Pie XI, Encycl. *Mit brennender Sorge*, 14 mars 1937: AAS 29 (1937), p. 151.

⁵⁷ S. Augustin, *Questions sur l'Heptateuque*, 2, 73: P.L., 34, 623.

⁵⁸ Cf. Luc. 22, 20; 1 Cor. 11, 25.

⁵⁹ S. Irénée, *Contre les hérésies*, III, 21, 3: P.G. 7, 950 (= 25, 1: Harvey, 2, p. 115); S. Cyrille de Jérusalem, *Catéch.*, 4, 35: P.G., 33, 497; Théodore de Mopsueste, *Sur Soph.*, 1, 4-6: P.G., 66, 452 D - 453 A.

⁶⁰ Cf. Mat. 5, 17; Luc. 24, 27; Rom. 16, 25-26; 2 Cor. 3, 14-16.

⁶¹ Cf. Rom. 1, 16.

sa puissance d'une façon éminente dans les écrits du Nouveau Testament. Car dès que fut venue la plénitude des temps⁶², le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous plein de grâce et de vérité⁶³. Le Christ a instauré sur terre le royaume de Dieu, par ses actes et ses paroles il a révélé son Père et s'est révélé lui-même ; par sa mort, sa résurrection et son ascension pleine de gloire, par l'envoi du Saint-Esprit, il a achevé son œuvre. Élevé au-dessus de la terre, il attire tous les hommes à lui⁶⁴, lui qui est seul à posséder les paroles de la vie éternelle⁶⁵. Mais ce mystère n'a pas été dévoilé aux autres générations comme il est révélé désormais à ses saints Apôtres et Prophètes, dans le Saint-Esprit⁶⁶, pour qu'ils annoncent l'Évangile, suscitent la foi en Jésus, Christ et Seigneur, et rassemblent l'Église. Les écrits du Nouveau Testament se présentent comme un témoignage perpétuel et divin de toutes ces choses.

18. Origine apostolique des Évangiles

Il n'échappe à personne que parmi toutes les Écritures, même du Nouveau Testament, les Évangiles l'emportent à juste titre, du fait qu'ils sont le témoignage principal sur la vie et l'enseignement du Verbe incarné, notre Sauveur.

⁶² Cf. Gal. 4, 4.

⁶³ Cf. Jo. 1, 14.

⁶⁴ Cf. Jo. 12, 32 grec.

⁶⁵ Cf. Jo. 6, 68.

⁶⁶ Cf. Eph. 3, 4-6, grec.

Que les quatre Évangiles aient une origine apostolique, l'Église partout et toujours l'a affirmé et l'affirme. Ce que les Apôtres ont prêché sur l'ordre du Christ, plus tard, eux-mêmes et des hommes apostoliques nous l'ont, sous l'inspiration de l'Esprit divin, transmis dans des écrits qui sont le fondement de notre foi, c'est-à-dire l'Évangile quadriforme, selon Matthieu, Marc, Luc et Jean⁶⁷.

19. Caractère historique des Évangiles

De façon ferme et absolument constante, la sainte Mère Église a affirmé et affirme que les quatre Évangiles énumérés, dont elle atteste sans hésiter l'historicité, transmettent fidèlement ce que Jésus le Fils de Dieu, pendant qu'il vivait parmi les hommes, a réellement fait et enseigné en vue de leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel⁶⁸. Après l'Ascension du Seigneur, les Apôtres ont transmis à leurs auditeurs ce que Jésus avait dit et fait, avec cette intelligence plus profonde dont ils jouissaient⁶⁹ eux-mêmes, instruits qu'ils étaient par les événements glorieux du Christ et enseignés par la lumière de l'Esprit de vérité⁷⁰. Les auteurs sacrés ont composé les quatre Évangiles, en triant certains détails entre

⁶⁷ Cf. S. Irénée, *Contre les Hérésies*, III, 11, 8: P.G. 7, 885; ed. Sagnard, p. 194.

⁶⁸ Cf. Act. 1, 1-2.

⁶⁹ Jo. 2, 22; 12, 16; coll. 14, 26; 16, 12-13; 7, 39.

⁷⁰ Cf. Jo. 14. 26; 16, 13.

beaucoup de ceux que la parole ou déjà l'écriture avait transmis, en en faisant entrer quelques-uns en une synthèse, ou en les exposant en tenant compte de l'état des églises, en gardant enfin la forme d'une proclamation, afin de pouvoir ainsi toujours nous communiquer des choses vraies et authentiques sur Jésus⁷¹. Ils les ont écrits dans cette intention, soit d'après leur propre mémoire, leurs propres souvenirs, soit d'après le témoignage de ceux « qui furent dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole », afin que nous connaissions « la vérité » des enseignements que nous avons reçus⁷².

20. Les autres écrits du Nouveau Testament

Outre les quatre Évangiles, le Canon du Nouveau Testament comprend aussi les épîtres de saint Paul et d'autres écrits apostoliques rédigés sous l'inspiration du Saint-Esprit ; dans ces écrits, en vertu d'un dessein divin plein de sagesse, est confirmé ce qui est dit du Christ Seigneur ; sa doctrine authentique est de plus en plus mise en lumière, la force salutaire de l'œuvre divine du Christ est annoncée, les débuts de l'Église et son étonnante diffusion sont racontés, et sa consommation glorieuse annoncée à l'avance.

⁷¹ Cf. l'Instruction *Sancta Mater Ecclesia* publiée par le Conseil Pontifical pour promouvoir les études bibliques, AAS 56 (1964), P. 715.

⁷² Cf. Luc. 1, 2-4.

Comme il l'avait promis, le Seigneur Jésus fut avec ses Apôtres⁷³, et il leur envoya l'Esprit-Saint pour les introduire dans la plénitude de la vérité⁷⁴.

LA SAINTE ÉCRITURE DANS LA VIE DE L'ÉGLISE

21. Respect de l'Église pour les Saintes Écritures

L'Église a toujours témoigné son respect à l'égard des Écritures, tout comme à l'égard du Corps du Christ lui-même, puisque, surtout dans la Sainte Liturgie, elle ne cesse, de la table de la Parole de Dieu comme de celle du Corps du Christ, de prendre le pain de vie et de le présenter aux fidèles. Elle les a toujours considérées, et les considère, en même temps que la Tradition, comme la règle suprême de sa foi, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles nous communiquent, de façon immuable, la parole de Dieu lui-même, et dans les paroles des Prophètes et des Apôtres font retentir à nos oreilles la voix du Saint-Esprit. La prédication ecclésiastique tout entière, tout comme la religion chrétienne elle-même, il faut donc qu'elle soit nourrie et guidée par la Sainte Écriture. Car dans les Livres saints, le Père qui est aux cieux s'avance de façon très aimante à la rencontre de ses fils, engage conversation avec eux ; une si grande force, une si grande puissance se trouve dans la Parole de Dieu, qu'elle se

⁷³ Cf. Mat. 28, 20.

⁷⁴ Cf. Jo. 16, 13.

présente comme le soutien et la vigueur de l'Église, et, pour les fils de l'Église, comme la solidité de la foi, la nourriture de l'âme, la source pure et intarissable de la vie spirituelle. Aussi valent-elle de façon magnifique pour l'Écriture Sainte, ces paroles : « La parole de Dieu est vivante et efficace » (Héb. 4, 12) ; « elle a la puissance de construire l'édifice et de procurer aux fidèles l'héritage avec tous les sanctifiés » (Act. 20, 32 ; cf. 1 Thess. 2, 13).

22. Les versions faites avec soin sont recommandées

Il faut que l'accès à la Sainte Écriture soit largement ouvert aux Chrétiens. C'est pourquoi, dès ses origines, l'Église a admis comme sienne cette très ancienne version grecque de l'Ancien Testament, dite des Septante ; elle a toujours en estime d'autres versions orientales et des versions latines, principalement celle qu'on appelle la vulgate. Comme la parole de Dieu doit toujours être à la disposition de toutes les époques, l'Église, avec une maternée sollicitude, se préoccupe que des versions valables et exactes soient écrites en des langues diverses, surtout à partir des textes originaux des Livres Saints. Que si une occasion favorable se présentant, et avec l'approbation de l'autorité de l'Église, ces versions sont composées en collaboration même avec les frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens.

23. Devoir apostolique des docteurs catholiques

L'Épouse du Verbe Incarné, l'Église, instruite par le Saint-Esprit, s'efforce d'arriver à obtenir une connaissance (de jour en jour plus profonde des Saintes Écritures, pour nourrir sans cesse ses fils des divines paroles ; c'est pourquoi elle encourage aussi, comme il faut, l'étude des saints Pères de l'Orient et de l'Occident, et des saintes liturgies. Il faut que les exégètes catholiques, et tous autres qui cultivent la sainte théologie, mettant soigneusement leurs forces en commun, fassent en sorte, sous la vigilance du Magistère sacré, de scruter et de présenter les Lettres divines avec les ressources convenables, de manière que le plus grand nombre possible de ministres de la Parole de Dieu puissent fournir avec fruit au peuple de Dieu une nourriture des Écritures qui éclaire leur esprit, fortifie leur volonté, excite à l'amour de Dieu les cœurs des hommes⁷⁵. Le saint Concile encourage les fils de l'Église, qui s'adonnent aux études bibliques, à continuer de poursuivre avec toute leur application, selon le sens de l'Église, l'œuvre heureusement commencée, en renouvelant de jour en jour leurs forces⁷⁶.

24. L'importance de la Sainte Écriture en théologie

⁷⁵ Cf. Pie XII, encycl. *Divino afflante Spiritu*, 30 sept. 1943: E.B. 551, 553, 567. - Commission biblique pontificale: *Instruction sur l'enseignement correct de la Sainte Ecriture dans les séminaires de clercs et des collèges de religieux*, 13 mai 1950: AAS 42 (1950), pp. 495-505.

⁷⁶ Cf. Pie XII, *ibid.*, E.B. 569.

La sainte théologie s'appuie sur la parole écrite de Dieu, ainsi que sur la Tradition, comme sur un fondement durable ; c'est dans la Parole de Dieu qu'elle trouve sa force et qu'elle puise toujours sa jeunesse, en approfondissant, sous la lumière de la foi, toute la vérité cachée dans le mystère du Christ. Les Saintes Écritures contiennent la Parole de Dieu et, parce qu'elles sont inspirées, elles sont réellement la parole de Dieu ; aussi l'étude des Saintes Lettres doit-elle être comme l'âme de la sainte théologie⁷⁷. C'est aussi de la même parole de l'Écriture que le ministère de la parole, autrement dit la prédication pastorale, la catéchèse et toute l'instruction chrétienne, dans laquelle il faut que l'homélie liturgique ait une place privilégiée, est nourri de façon salutaire et trouve sa sainte vigueur.

25. La lecture de la Sainte Écriture est recommandée

Aussi est-il nécessaire que tous les clercs, avant tout les prêtres du Christ et tous les autres qui, comme diacres ou catéchistes, s'appliquent de façon légitime au ministère de la parole, s'attachent aux Écritures par une lecture assidue et une étude soigneuse, pour que nul d'entre eux ne devienne « au dehors un vain prédicateur de la Parole de Dieu, s'il ne l'écoute pas

⁷⁷ Cf. Léon XIII, encycl. *Providentissimus*: E.B., 114z Bendit XV, encycl. *Spiritus Paraclitus*, 15 sept. 1920: E.B., 483.

intérieurement »⁷⁸ pensant qu'il doit faire participer, spécialement dans la sainte liturgie, aux inépuisables richesses de la parole divine, les fidèles qui lui sont confiés. De même le saint Concile exhorte avec force et de façon spéciale tous les chrétiens, surtout les membres des instituts religieux, à acquérir par la lecture fréquente des divines Écritures « une science éminente de Jésus-Christ » (Phil. 3, 8), car « ignorer les Écritures, c'est ignorer le Christ »⁷⁹. Qu'ils approchent donc de tout leur cœur le texte sacré lui-même, soit par la sainte liturgie, qui est remplie des paroles divines, soit par une pieuse lecture, soit par des cours faits pour cela ou par d'autres méthodes qui, avec l'approbation et le soin qu'en prennent les Pasteurs de l'Église, se répandent de manière louable partout de notre temps. Mais la prière - qu'on se le rappelle - doit accompagner la lecture de la Sainte Écriture pour que s'établisse un dialogue entre Dieu et l'homme, car « c'est à lui que nous nous adressons quand nous prions ; c'est lui que nous écoutons, quand nous lisons les oracles divins »⁸⁰.

Il appartient aux saints évêques « chez qui se trouve la doctrine apostolique »⁸¹ de former opportunément les fidèles qui leur sont confiés à

⁷⁸ S. Augustin, Sermon 179, 1: P.L., 38, 966.

⁷⁹ S. Jérôme, Comment. sur Isaïe, Prologue: P.L., 24, 17; cf. Benoît XV, encycl. Spiritus Paraclitus: E. B. 475-480; Pie XII, Encycl. Divino affiante Spiritu: E.B. 544.

⁸⁰ S. Ambroise, Les devoirs des ministres, liv. 1, 20, 88: P.L. 16, 50.

un usage judicieux des Livres divins, surtout du Nouveau Testament, et en tout premier lieu, des Évangiles, au moyen de versions des textes sacrés, qui soient munies d'explications nécessaires et vraiment suffisantes, pour que les fils de l'Église fréquentent les Écritures en toute sécurité et de manière profitable, et se pénètrent de leur esprit.

De plus, que soient composées des éditions de la Sainte Écriture, munies de notes convenables, à l'usage même des non-chrétiens, et adaptées à leur situation ; les Pasteurs des âmes et les fidèles de tout état s'appliqueront avec sagesse à les répandre de toute manière.

26. Épilogue

Ainsi donc, par la lecture et l'étude des Livres saints, « que la Parole de Dieu accomplisse sa course et soit glorifiée » (2 Thess. 3, 1), et que le trésor de la révélation, confié à l'Église, remplisse de plus en plus les cœurs des hommes. C'est de la fréquentation assidue du mystère eucharistique que la vie de l'Église reçoit son développement ; de même est-il permis d'espérer une nouvelle impulsion de la vie spirituelle à partir d'un respect accru pour la Parole de Dieu, qui « demeure à jamais » (Is. 40, 8 ; cf. 1 Pet. 1, 23-25).

Tout l'ensemble et chacun des points qui sont édictés dans cette Constitution dogmatique

⁸¹ S. Irénée, Contre les hérésies, IV, 32, 1: P.G. 7, 1071 (= 49,2) Harvey, 2, p. 255.

ont plu aux Pères du saint Concile. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que le Christ Nous a confié, avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, décrétons et arrêtons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que, pour la gloire de Dieu, ce qui a été ainsi établi en Concile soit promulgué.

Rome, près Saint-Pierre, le 18 novembre 1965.

Moi, PAUL,

Évêque de l'Église catholique.

Suivent les signatures des Pères.

NOTIFICATION

Faite par S. Exc. le Secrétaire général du Concile à la 171^o Congrégation générale, le 15 novembre 1965.

Il a été demandé quelle doit être la qualification théologique de la doctrine exposée dans le Schéma de Constitution dogmatique Sur la Révélation divine, et soumise aux votes.

Voici la réponse donnée par la Commission doctrinale de la Foi et des Mœurs, selon sa Déclaration du 6 mars 1964 :

« Compte tenu de l'usage conciliaire et de la fin pastorale du présent Concile, ce saint Concile définit seulement comme devant être tenu par l'Église dans les questions doctrinales ou morales, ce que lui-même aura clairement déclaré comme tel.

« Pour tout le reste proposé par le saint Concile, du fait qu'il s'agit de l'enseignement du Magistère suprême de l'Église, tous et chacun des chrétiens doivent le recevoir et l'embrasser selon la pensée du saint Concile lui-même, qui se fait connaître soit par la matière traitée, soit par la façon de parler, selon les règles de l'interprétation théologique. »

† Périclès FELICI,
Arch. tit. de Samosate,
Secrétaire général du Concile.